

**ACCIDENT DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE : ANALYSER LA RESPONSABILITÉ EN DROIT COMMUN**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA315	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	580,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 14/06/2024 au 14/06/2024
- Du 28/11/2024 au 28/11/2024

**OBJECTIFS**

- Analyser les circonstances de l'accident de la circulation routière
- Déterminer les responsabilités dans un accident en exploitant les articles du code de la route

**Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations  
ici >>**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Présentation des différents fondements de la responsabilité au regard du code de la route. Corrections des cas pratiques avec une synthèse de jurisprudence liée à chaque type d'accident**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

### A. Fondements de la responsabilité des conducteurs

1. Détermination de la faute des conducteurs au regard du code de la route
2. Fondements juridiques des recours présentés à l'encontre des piétons et des cyclistes

### B. Analyse d'étude de cas en groupe

1. Apprécier et utiliser les moyens de preuves recevables en droit commun
2. Déterminer le droit à indemnisation des conducteurs et les articles du code de la route correspondant au type d'accident
  - a) accident de même sens sur la même file (dépassement)
  - b) accident dans un sens giratoire
  - c) accident de chaussées différentes (intersections)
  - d) accident de sens inverse
  - e) accident impliquant des cyclistes et/ou des piétons

### **Validation des acquis :**

#### **- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargés d'indemnisation automobiles matériels

Chargés d'indemnisation automobiles corporels

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

## PRÉ-REQUIS

### Formations IFPASS suivies :

**Parcours métier : Gérer les sinistres matériels automobile  
ou connaissances équivalentes + pratique d'un an minimum.**

**Stages AA019-AA111 -AA333 - AA188**

**Ou**

**Parcours métier : Gérer les sinistres corporels automobile**

**Stages AA136 -AA137 - AA138 - AA139**

### Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

580,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 07/11/2024 à 10:51